

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1231

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 26 BIS A

À l'alinéa 34, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« susceptible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.